

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

Assistaient à la séance : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 21

CULTURE

Organisation d'un spectacle caritatif au profit d'une association œuvrant sur le handicap

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

CULTURE

Organisation d'un spectacle caritatif au profit d'une association œuvrant sur le handicap

Préambule

La ville, en partenariat avec le Lions Club de Carvin, organise le 10 avril, un spectacle caritatif, sous la forme d'un catch d'impro, au profit de l'association TransFrance Handicap, qui œuvre pour les personnes en situation de handicap.

La ville met en place cet évènement dans le cadre de son engagement pour soutenir les actions solidaires en faveur de la cause du handicap.

La troupe théâtrale, choisie pour cet évènement, sera financée par la municipalité. La ville prendra en charge l'encaissement des recettes de billetterie. Les bénéfices tirés de cet évènement, après déduction des charges, seront reversés au Lions Club de Carvin. Le Lions Club de Carvin remettra l'intégralité des bénéfices à l'association TransFrance Handicap.

Considérant l'initiative de la municipalité en partenariat avec le Lions Club de Carvin pour organiser un spectacle caritatif au profit d'une association œuvrant pour les personnes en situation de handicap ;

Considérant que la mairie prendra en charge l'encaissement des recettes de billetterie et que les bénéfices, après déduction des charges, seront reversés au Lions Club de Carvin ;

Considérant que le Lions Club remettra intégralement les bénéfices à l'association bénéficiaire TransFrance Handicap ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** la prise en charge par la municipalité des coûts liés à la troupe théâtrale organisant le catch d'impro le 10 avril 2026,
- **D'AUTORISER** que les recettes de billetterie soient encaissées par la mairie et que les bénéfices, après déduction des charges, soient reversés au Lions Club de Carvin,

- **DE DEMANDER** au Lions Club de bien vouloir remettre les fonds collectés à l'association TransFrance Handicap œuvrant en faveur du handicap, à la suite du spectacle,
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, notamment les conventions avec le Lions Club de Carvin et l'association bénéficiaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

